

## MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Sanction minime

Val-de-Travers – Noiraigue BF 1218 – Rue de l'Areuse 14

Description de l'ouvrage : Mise en conformité du facteur de correction (sans modification du site)

Affectation parcelle : ZUP

Requérant(s) : Swisscom (Suisse) SA et Sébastien Perriard, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

Auteur des plans : Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen

Propriétaire : Commune de Val-de-Travers

SATAC : 119743

Décision spéciale : Espace réservé aux eaux, Zone S3

Affichage :

- Site internet communal : [www.val-de-travers.ch](http://www.val-de-travers.ch) → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au **24 février 2025**.

Val-de-Travers, le 24 janvier 2025.

LE CONSEIL COMMUNAL

